



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'intérieur DFI
Secrétariat général SG-DFI
Inselgasse 1
3003 Berne

Courriel : gever@bag.admin.ch
Leistungen-Krankenversicherung@bag.admin.ch

Fribourg, le 20 septembre 2022

2022-989

Modification de l'OAMal et de l'OPAS : mesures de réduction des coûts, prise en charge de cas particuliers et mesures visant à accroître la sécurité juridique – Procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Dans l'affaire susmentionnée, nous nous référons à votre courrier de mise en consultation du 3 juin 2022. Le Conseil d'Etat remercie le DFI pour l'élaboration du dossier et l'invitation à prendre position.

Sur la base de l'analyse des documents reçus, nous apportons notre plein soutien aux adaptations de l'OAMal et de l'OPAS visant à une réduction des coûts. Nous tenons toutefois à porter votre attention sur les points suivants.

Dans le contexte actuel où les pénuries de médicaments sont de plus en plus fréquentes et où, pour certains produits thérapeutiques, il semble de plus en plus difficile de s'approvisionner de manière durable, il est primordial d'assurer un approvisionnement sûr et ordonné. Une attention particulière doit être portée sur le monitoring des effets de ces modifications législatives, afin que l'application d'un principe coût-efficacité n'aggrave pas la situation pour des médicaments déjà manquants. L'approvisionnement des médicaments à un coût plus élevé doit également être garanti.

Pour ce qui concerne l'article 71a al. 2 de l'OAMal, il est nécessaire de préciser qui garantit les points a à c : l'assureur ou le titulaire de l'autorisation.

Quant à la définition du bénéfice thérapeutique (art. 38b OPAS), il faut soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un outil d'évaluation uniforme en Suisse. La société suisse des médecins-conseils et des médecins d'assurances travaille déjà à l'optimisation de cet outil.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Olivier Curty, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—

à la Direction de la santé et des affaires sociales, pour elle et le Service de la santé publique ;
à la Chancellerie d'Etat.